



**Exposition « Vases »
du 29 novembre au 22 décembre 2019
Pôle culturel du château de la Neuenbourg - GUEBWILLER**

CONDITIONS DE PARTICIPATION

À LIRE IMPÉRATIVEMENT

A. Les participants

1. Les participants à l'exposition seront obligatoirement professionnels (justificatif du n° siret exigé).

B. Les œuvres

1. Les œuvres doivent être réalisées de la main des participants.
2. Toutes les techniques céramiques sont acceptées. Elles peuvent contenir d'autres matériaux ajoutés à la terre.
3. La mention de l'usage non alimentaire devra figurer sur les pièces.
4. Les œuvres proposées dans le dossier d'inscription feront impérativement partie de celles qui seront exposées.
Pièces à fournir : de 10 à 50 pièces en exposition, ce nombre étant modulable selon les dimensions des pièces **ET** des pièces en stock en nombre suffisant pour assurer les ventes (choix) et le réassort des pièces d'exposition, sous réserve de conformité aux exigences citées ci-dessus.
5. Les œuvres déposées ou envoyées pour l'exposition doivent être emballées dans une caisse solide et réutilisable pour le retour.

C. Le dossier d'inscription

1. Chaque céramiste présentera 5 photos représentatives du projet d'exposition.
2. Chaque participant doit envoyer les photos des œuvres proposées en correspondance avec le thème et les contraintes annoncées. Ces photos (au format JPEG, 300 dpi, libres de droits ou avec mention du crédit photo) doivent être accompagnées d'une fiche technique précise : titre, matériaux, techniques, dimensions, valeur d'assurance.
3. Chaque participant fournit un CV comprenant : formation, principales expositions et un texte de présentation de son travail (texte destiné au public) ainsi qu'un justificatif d'activité professionnelle.
4. Le dossier de candidature devra parvenir aux organisateurs **pour le 8 juillet 2019 au plus tard**, ce dossier tient lieu d'engagement ferme du candidat à participer à l'exposition s'il est sélectionné.

D. **L'exposition**

1. La présentation de l'exposition sera de la seule compétence des organisateurs qui se réservent le droit d'intervenir sur la quantité et la disposition des pièces.
2. Le participant s'engage à fournir des photos de bonne qualité des œuvres présentées (format JPEG, en haute définition : 300 dpi) et accepte leur utilisation pour la promotion de l'exposition.
3. Le participant s'engage à fournir pour le **31 octobre 2019** un inventaire précis des pièces, avec photo, titre éventuel, dimensions, prix de vente.
4. Les participants devront indiquer leur(s) disponibilité(s) pour assurer une ou plusieurs permanences lors de l'exposition. Les exposants auront la possibilité de s'organiser entre eux pour couvrir ces permanences.
5. Les ventes seront assurées par les exposants présents et les membres bénévoles de l'association IEAC.
6. L'organisateur prend en charge :
 - i) les frais inhérents de promotion (presse, affiches, flyers, vernissage)
 - ii) la mise à disposition du lieu et son entretien
 - iii) le matériel scénographique
 - iv) les emballages destinés à la vente
 - v) l'assurance en responsabilité civile pour les dommages à tiers durant l'exposition
7. Les exposants sélectionnés prennent en charge :
 - i) L'emballage et le transport aller-retour des pièces
 - ii) l'assurance de leurs pièces transport (A/R) et pour toute la durée de l'exposition
 - iii) leurs frais de vie sur place
8. Les exposants fourniront obligatoirement des cartes de visite.
9. Les conditions de vente : l'organisateur encaissera le montant des transactions, et reversera à l'exposant, en fin d'exposition, le montant total des ventes, diminué d'une commission de 30%.
10. Les œuvres étiquetées (n° de pièce, nom, prénom de l'artiste, prix de vente) pourront être déposées ou livrées à la Neuenbourg le lundi 25 et le mardi 26 novembre 2019 de 9h à 12h et de 14h à 18h.
11. L'exposition sera ouverte les mercredis de 14h à 18h et les vendredis, samedis, dimanches de 15h à 20h.
12. Le vernissage aura lieu le samedi 30 novembre 2019 à 11 heures, la présence des exposants est vivement souhaitée lors du vernissage.
13. Le démontage de l'exposition se fera le lundi 23 décembre de 14h à 18h.
Le retour des pièces par transporteur ou par voie postale pourra se faire du lundi 06 au mercredi 8 janvier 2020, de 9h à 12h et de 14h à 18h.

Fait à

Lu et approuvé le

Signature et cachet :